



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 15/2015

**Concerne : Acquisition d'une balayeuse pour le Service communal des Travaux –
Demande d'un crédit d'achat**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 140'000.-- (cent quarante mille francs), en vue de l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le Service communal des travaux.

1. Préambule

Le Service communal des travaux voit ses interventions se multiplier, proportionnellement au fort développement démographique de notre commune. Les véhicules sont constamment sollicités. Si leur entretien est régulièrement assuré dans nos ateliers, il ne peut contrer les méfaits du temps et de la météo. Ainsi, la balayeuse Bucher CityCat 5000 arrive en fin de vie après plus de dix années de service et nécessite actuellement de fréquentes et coûteuses réparations. Ce véhicule est quotidiennement utilisé pour le nettoyage des chaussées de l'ensemble des routes communales, du printemps à l'automne. Il doit donc être remplacé afin de garantir en tout temps la propreté de l'espace public.

2. Nouveau véhicule pour le Service communal des Travaux

Une Balayeuse d'une capacité de 2.5 m³.

La Municipalité souhaite remplacer la balayeuse actuelle (5 m³) par un modèle similaire mais de plus petite taille (2 à 2.5 m³), dans un souci d'économie des coûts ainsi que de réduction des impacts environnementaux avec une consommation de carburant moindre.

Conformément à la législation sur les marchés publics, la Municipalité a conduit un appel d'offre sur invitation afin de choisir le fournisseur proposant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un nouveau véhicule. En particulier, les performances techniques et environnementales ont été prises en compte dans l'évaluation.

L'évaluation des 5 offres reçues a montré que le véhicule répondant le mieux aux attentes était la balayeuse Boschung S3, proposée par Marcel Boschung SA (Matran). Celle-ci est équipée d'une cuve à déchets de 2.5 m³, d'un tuyau d'aspiration pour feuilles et d'un nettoyeur à eau sous haute pression.



3. Coût

Suite à la procédure des marchés publics, le prix offert pour l'acquisition de la balayeuse Boschung S3, s'élève à :

Balayeuse Boschung S3 (HT)	CHF	154'820.00
Rabais (HT)	CHF	11'764.45
TVA	CHF	11'444.45
Reprise ancienne balayeuse	CHF	14'500.00
TOTAL ARRONDI (TTC)	CHF	<u>140'000.00</u>

4. Aspects financiers et amortissement (sur 10 ans)

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer cet achat sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 3'178.-- (calculée à 2.27%, sur un montant de CHF 140'000.--). La charge d'amortissement de CHF 14'000.-- sera portée au budget de ces dix prochaines années.

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 15/2015 du 4 mai 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.-- (cent quarante mille francs) en vue de l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le Service communal des Travaux ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 4 mai 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard